



## Cherche une réponse concrète

Par **abdessamad**, le **05/11/2012 à 15:54**

Bonjour,

je suis nouveau ici j'aimerais bien que vous me répondrez sur un question

je suis l'ami d'un personne qui souffre d'un problème depuis longtemps

**PROBLÈME:**

mon ami et né en France depuis 26ans aujourd'hui il a 28ans il as passé juste deux ans en France exactement a paris après sont père a choisi de déménagé et revenir au Maroc.

je tien a vous dire qu'il a tout les papiers qui justifier son lieu de naissance.

**MA QUESTION**

mon ami veut revenir en France et ce que c'est possible encore? ce qu'il parus facile pour lui vus qu'il est né la bà

moi j'ai contacté une personne qu'était dans la même situation elle m'as que mon ami doit être en France parce que le consulat de France au Maroc peuvent rien lui faire.

MERCI pour votre compréhension

Par **amajuris**, le **05/11/2012 à 16:01**

bjr,

le fait d'être né en france de parents étrangers ne lui apporte aucun avantage particulier surtout qu'il n'a quasiment jamais résidé en france.

il est marocain et s'il veut venir en france, il doit demander un visa.

cdt

Par **abdessamad**, le **05/11/2012** à **19:30**

Merci pour toi je respect votre réponse mais je te dit que y a une fille en France actuellement elle était dans la même situation que mon ami aujourd'hui elle bénéficie du droit de séjour je vous demande monsieur de m'assurer qu'il va bénéficier de même droit

Par **amajuris**, le **05/11/2012** à **19:50**

si ma réponse ne vous satisfait pas, adressez-vous à un consulat de france au maroc, ce sont eux qui délivre les titres de séjours.

Par **Nicole29**, le **05/11/2012** à **22:57**

Bonjour,

Il est né en France mais est ce que ses parents sont français? si ces parents ne sont pas français, la naissance en France ne lui donne en aucun cas le droit à la nationalité ou autre facilité...

Il devra prendre un visa comme tout le monde au consulat ou l'ambassade de France.

Par **abdessamad**, le **06/11/2012** à **11:13**

MERCI pour toi monsieur même que c'est pas ce qu'on ma disait mais j'accepte votre réponse et je vous remerciez pour l'intérêt donné sur mon sujet

Par **leilalilas123**, le **07/11/2012** à **14:44**

bonjour j'aimerais que vous me renseignez mon beau frere a été expulsé en algerie pendant 5 ans sa peine et terminer il veu revenir en france que doit il faire s'il vous plaît sachant qu'il est venu en france a l'age de 2ans et il as étudié en france et fait sa vie aussi mais il as jamais fait sa carte de séjour qu'est ce qu'il doit faire comme démarche merci